

# Rapport d'évaluation

Évaluation du programme  
Danse-ballet (903.66)  
conduisant à une attestation  
d'études collégiales (AEC)

à l'École supérieure de danse du Québec

*Janvier 1999*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

## Introduction

L'évaluation du programme *Danse-ballet* (903.66) conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) à l'École supérieure de danse du Québec s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, de programmes d'AEC offerts par les établissements privés non subventionnés.

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique* de la Commission<sup>1</sup>. Le rapport d'autoévaluation de l'École supérieure de danse du Québec, dûment adopté par son Conseil d'administration, a été transmis à la Commission le 21 janvier 1998. Un comité de spécialistes, composé de trois membres et présidé par une commissaire, l'a analysé puis a effectué une visite à l'École supérieure de danse du Québec le 1<sup>er</sup> avril 1998<sup>2</sup>. Les rencontres ont permis d'approfondir les principaux éléments du rapport d'autoévaluation par des échanges avec la Direction de l'École, y compris les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation, ainsi qu'avec des professeurs, des élèves et des finissants<sup>3</sup>.

Le présent rapport expose les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'autoévaluation et la prise en compte de l'information recueillie lors de la visite. Après une brève description de l'École et du programme évalué, le document présente les résultats de l'évaluation selon les six critères retenus : la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves, l'adéquation des ressources, l'efficacité du programme et la qualité de sa gestion. La Commission formule au besoin des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme.

- 
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)*, Québec, mars 1997, 23 p.
  2. Outre la commissaire, M<sup>me</sup> Louise Chené, qui en assumait la présidence, le comité visiteur regroupait M<sup>me</sup> Marie Beaulieu, enseignante à l'Université du Québec à Montréal, M<sup>me</sup> Céline De Guise, directrice des relations publiques à Patrimoine Canadien et M. Sylvain Lafortune, interprète. Le comité était assisté d'un agent de recherche de la Commission, Jean-Paul Beaumier, qui agissait à titre de secrétaire.
  3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

## Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

### L'établissement

L'École supérieure de danse du Québec est un établissement privé non subventionné<sup>4</sup> situé à Montréal qui a été fondé en 1966. L'École a pour principale mission de former des danseurs professionnels. Elle détient à ce titre un permis pour offrir un programme de danse-études intégrées qui allie la formation en ballet classique et l'enseignement scolaire de la sixième année du primaire à la troisième année du collégial. Le programme de formation technique en *Danse-ballet* conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) est offert depuis le début des années quatre-vingts. Ce programme est offert conjointement avec le Cégep du Vieux Montréal qui prend en charge la composante de formation générale du programme (les cours de français, de philosophie, d'anglais et d'éducation physique) ainsi que les cours complémentaires. Parallèlement à cette formation, l'École supérieure de danse du Québec est, depuis 1990, la seule institution à offrir une AEC en *Danse-ballet*. Tous les cours de la formation technique de ces deux programmes sont identiques. Au total, l'École accueille environ 160 élèves par année, dont une quarantaine sont inscrits au niveau collégial.

### Le programme

Le programme *Danse-ballet* conduisant à une AEC vise principalement à former des danseurs professionnels en leur offrant un programme de formation incluant notamment l'histoire des arts, la musique ainsi que plusieurs styles de ballet et de danse. Le programme a pour principal objectif le développement intégral de l'élève autant sur les plans artistique et technique que scolaire et psychologique. Il vise à préparer les élèves au métier de danseur en établissant des liens avec des troupes professionnelles au Québec ou ailleurs et à intéresser le milieu de la danse aux activités de formation de l'École. À ce titre, les activités d'apprentissage visent à favoriser la polyvalence, l'interdisciplinarité et la concertation.

---

4. L'établissement est dit «non subventionné» en vertu de la Loi sur l'enseignement privé (L.R.Q. chapitre E-9.1). L'École supérieure de danse du Québec est toutefois subventionnée, depuis 1966, par le ministère de la Culture et des Communications du Québec afin de diffuser le programme de formation professionnelle des arts de la scène.

Le programme s'échelonne sur sept sessions, dont deux se déroulent durant l'été et prennent la forme d'un stage de quatre semaines obligatoire pour tous les élèves inscrits. L'AEC totalise 66 unités.

Pour être admis au programme conduisant à une AEC, l'École exige que les élèves soient titulaires du diplôme d'études secondaires ou qu'ils possèdent une formation jugée équivalente. Les candidats doivent de plus satisfaire aux critères et exigences de l'École en termes d'âge, d'aptitudes à la danse, de morphologie ainsi que de santé. La sélection reposant avant tout sur ces critères ainsi que sur le talent, tous les élèves doivent passer une audition.

En 1997, huit étudiants étaient inscrits à l'AEC et 29 au DEC. La majorité des élèves inscrits à l'AEC viennent de l'extérieur du Québec. L'âge moyen se situe autour de dix-huit ans. Pour sa part, l'équipe professorale était composée de six enseignants au moment de l'évaluation.

Soulignons enfin que l'École offre un programme de formation ainsi que des séminaires de perfectionnement à l'intention des professeurs de danse.

## **Évaluation du programme**

### **La démarche institutionnelle d'évaluation**

La démarche a été assumée principalement par le responsable des services pédagogiques sous la supervision du nouveau directeur général artistique et pédagogique entré en fonction en avril 1997. La registraire a également été associée à la démarche, notamment au moment de la collecte des données. Trois questionnaires ont été préparés afin de recueillir l'opinion des élèves<sup>5</sup>, des finissants ainsi que celle des professeurs. Les questionnaires remis aux élèves et aux finissants couvraient l'ensemble des critères retenus par la Commission pour la présente évaluation. Trente-six des trente-sept élèves alors inscrits aux programmes conduisant au DEC et à l'AEC ont répondu au questionnaire alors que seulement six des vingt-cinq finissants à qui le questionnaire a été envoyé l'ont retourné. Le rapport d'autoévaluation de l'École ne fait toutefois pas état du sondage effectué auprès des enseignants, ni en ce qui concerne les aspects couverts par ce dernier, ni en regard de ses résultats.

Le rapport soumis à l'attention de la Commission porte à la fois sur l'état du programme au moment de l'évaluation, sur les différents changements qui y ont été apportés, notamment depuis l'arrivée du nouveau directeur général artistique et pédagogique, et sur les changements à venir. Cela en a rendu par moments la lecture et la compréhension complexe, et amené la Commission à porter un jugement à la fois sur le programme tel que mis en œuvre au moment de l'évaluation, sur les modifications apportées par le responsable des services pédagogiques depuis son entrée en fonction ainsi que sur les changements d'orientation préconisés par le nouveau directeur général artistique et pédagogique.

### **La mise en œuvre du programme**

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en œuvre.

---

5. À l'exception des données afférentes au taux de diplomation, tous les élèves de niveau collégial (DEC et AEC) ont été consultés afin d'avoir un éventail davantage représentatif.

## La pertinence du programme

Le premier critère vise à s'assurer que les objectifs et le contenu du programme répondent de manière satisfaisante aux besoins du marché du travail et aux attentes des élèves.

Le programme *Danse-ballet* vise principalement à préparer les élèves au milieu professionnel de la danse. À cette fin, le rapport fait état que la formation est axée sur la polyvalence, tant du point de vue technique et artistique que sur le plan de l'interprétation afin de permettre aux élèves de développer différents styles, de répondre aux critères internationaux en danse classique, en plus de favoriser leur cheminement artistique personnel. Tel que donné au moment de l'évaluation, le programme était fortement axé sur la formation classique. L'apprentissage de la technique de ballet «moderne»<sup>6</sup>, préconisé par la nouvelle Direction de l'École, reflète à cet égard une volonté de mieux répondre aux attentes et aux besoins des différentes compagnies de danse, et ce, autant au Québec qu'à l'étranger. Enfin, en ce qui concerne les objectifs de formation davantage liés aux aspects interdisciplinaires, l'École souligne qu'ils sont pris en compte par les cours de spécialisation.

Les liens entretenus par l'École avec le milieu de la danse professionnelle sont par ailleurs ténus. Ces liens tiennent avant tout aux contacts individuels qu'ont certains professeurs avec différentes troupes. L'École a même adopté une attitude de retrait à l'égard du milieu professionnel de la danse au Québec depuis quelques années. Le rapport souligne en effet que ces liens reposent principalement sur les magazines professionnels et la publicité reçue ainsi que sur les programmes d'échanges qu'entretient l'École avec d'autres établissements, notamment aux États-Unis et en Europe. Le rapport et la visite ont toutefois permis de constater que l'École entend rétablir des liens formels avec le milieu professionnel de la danse, et ce, autant à Montréal qu'avec les différentes régions du Québec, en particulier dans le cadre du programme de stages à l'intention des finissants élaboré conjointement avec les Grands Ballets Canadiens. Ces stages, où qu'ils se tiennent, offrent aux élèves la possibilité de se faire connaître, de passer des auditions et de côtoyer des professionnels tout en s'intégrant progressivement au milieu de la danse.

La Commission estime que les orientations préconisées par la nouvelle direction artistique de l'École, à savoir de manifester une plus grande ouverture aux besoins du marché du travail et un meilleur arrimage avec le milieu de la danse professionnelle, demandent à être mises en œuvre rapidement ainsi qu'à être partagées par l'ensemble du personnel.

---

6. Le terme «*ballet moderne*», tel qu'utilisé par l'École, ne réfère pas aux courants de danse contemporaine, mais plutôt à une conception moderne de l'enseignement de la danse classique.

Le taux de placement des finissants, pour les deux cohortes évaluées (1995 et 1996), est par ailleurs fluctuant. Sur neuf finissants en 1996 (dont huit étaient inscrits au DEC et un à l'AEC), quatre ont trouvé un emploi comme interprète dans une compagnie de danse, alors que sept finissants sur huit (cinq au DEC et trois à l'AEC) se trouvaient un emploi en 1995. Cette fluctuation est liée à la nature même du milieu de la danse professionnelle où les emplois sont peu nombreux, leur durée incertaine et la concurrence très vive. Si les élèves se sont dits satisfaits de leur formation sur le plan technique, ils ont par ailleurs souligné qu'ils apprécieraient avoir davantage de support dans leur recherche d'emploi. Enfin, l'École n'a pas développé de mécanisme de suivi de ses finissants qui lui permette de s'assurer que la formation offerte répond bien à leurs besoins.

L'École est consciente des différents problèmes liés à la pertinence du programme. Certaines actions ont déjà été identifiées et elles demandent maintenant à être poursuivies. Pour ces raisons,

*la Commission recommande à l'École d'élaborer, en concertation avec le milieu professionnel, un profil du diplômé qui prenne en compte l'ensemble des objectifs du programme, aussi bien ceux liés au développement intégral de l'élève que ceux relatifs à sa formation technique, de développer davantage ses liens avec le milieu de la danse professionnelle et de mettre sur pied des mécanismes qui lui permettent de mieux suivre ses finissants.*

### **La cohérence du programme**

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : la contribution des cours à la réalisation des objectifs du programme; l'articulation et la séquence des cours; la charge de travail exigée des élèves.

Tel que présenté dans le rapport, la démonstration que l'ensemble des objectifs du programme sont pris en compte par les différents cours repose sur un tableau qui en dresse la liste en regard des objectifs à être poursuivis par chacun de ces cours. L'analyse qui en est faite et la visite n'ont toutefois pas démontré que les professeurs et la Direction de l'École partagent une vision claire et commune de l'ensemble des objectifs du programme, à savoir que ce dernier doit non seulement prendre en compte la formation technique de l'élève, mais également les objectifs liés au développement intégral de l'élève. Le programme est non seulement fortement orienté sur la technique de ballet classique, mais l'élimination de certains cours en vue d'accroître le nombre d'heures dédiées au ballet classique, ne fait qu'accentuer cette orientation. Tel que mis en œuvre,

le programme ressemble davantage à un ensemble de cours spécialisés axés sur la formation technique du danseur qu'à un programme qui poursuit un ensemble d'objectifs de formation, comme cela est prévu dans sa description officielle. La Commission prend note de la volonté de l'École de développer une vision partagée du programme.

*Elle lui recommande de prendre les moyens qui s'imposent pour en arriver à cette vision commune du programme et de veiller à ce qu'elle corresponde à l'ensemble de ses objectifs et permette le développement intégral de l'élève, tant du point de vue technique, artistique que sur le plan de l'interprétation.*

En ce qui concerne l'articulation et la séquence des cours, le rapport précise que la grille en vigueur jusqu'à l'automne 1996 était très exigeante. Cette grille a depuis été remaniée afin d'inclure les heures de répétition à l'horaire régulier des élèves. Enfin, bien qu'il n'y ait pas de préalables formels, les élèves doivent démontrer avoir atteint le niveau technique lié à tel cours avant de poursuivre dans un cours avancé.

Le rapport fait également état des modifications apportées à la grille de cours pour l'année scolaire 1997-1998. Ces modifications visent à augmenter le nombre d'heures d'enseignement technique pour les garçons, à inclure la dimension ballet moderne au programme et à éliminer certains cours (chant, théâtre, anatomie) afin d'allouer davantage d'heures d'enseignement à l'apprentissage des styles de danse. De plus, trois cheminements ont été créés dans la foulée de ces changements, l'un est spécifique aux garçons et les deux autres propres aux filles. Ces deux derniers cheminements (appelés cursus A et B) soulèvent plusieurs questions, à commencer par leur appellation même puisque, à une ou deux exceptions près, on retrouve les mêmes cours dans les deux cursus. Développé à l'intention des élèves qui ont des blessures ou qui présentent des difficultés soit d'apprentissage, soit de poids pour correspondre aux exigences de la nouvelle direction artistique, le second cursus est moins exigeant. À titre d'exemple, les élèves de ce cursus, bien qu'ils puissent réintégrer éventuellement le cursus A, ne peuvent participer aux activités développées par l'École avec des troupes professionnelles. Autant les élèves rencontrés lors de la visite que les professeurs ont avoué que le second cursus est moins valorisé et qu'il revêt même une connotation négative pour les élèves qui y sont associés. De plus, les standards propres à chacun des cursus ne sont pas clairement définis. Aussi, à la lumière de ce qui précède et compte tenu de l'impact que représente pour l'élève d'être inscrit à l'un ou l'autre des cursus,



*la Commission recommande au Collège de clarifier la notion de cheminement dans le cadre de son programme, de définir clairement les critères propres à chacun des cursus et, enfin, d'établir les standards correspondants à chacun d'eux, et ce, en lien avec les objectifs du programme.*

La Commission estime également que l'École aurait avantage à se donner un mécanisme de recours afin d'arbitrer les litiges si des élèves se disent en désaccord avec la décision de l'École de les placer dans tel cursus plutôt que tel autre.

Enfin, la charge de travail des élèves, bien qu'elle soit exigeante et fréquemment perturbée en raison des spectacles et des tournées auxquels les élèves participent, est bien acceptée, voire même valorisée par ces derniers.

### **La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves**

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves : l'adéquation des méthodes pédagogiques et leur adaptation aux caractéristiques des élèves; les services de conseil, de soutien et de suivi, les mesures de dépistage ainsi que les mesures d'accueil et d'intégration permettant d'améliorer la réussite des élèves; la disponibilité des professeurs.

Le rapport témoigne d'une variété de méthodes pédagogiques utilisées par les enseignants. Outre la démonstration, les exposés magistraux informels et les ateliers dirigés, les professeurs laissent une grande place à l'apprentissage individuel après que ces derniers aient illustré l'application d'une technique particulière. Certains enseignants recourent également à la lecture et au visionnement de documents audiovisuels pour favoriser l'atteinte de certains objectifs de formation. Bien que congruentes et adaptées à l'orientation technique du programme qui a prévalu jusqu'à ce jour, les méthodes utilisées par les enseignants ne permettent toutefois pas aux élèves de développer les habiletés liées aux autres dimensions de leur formation, à savoir celles plus spécifiquement liées au savoir-être (développement de l'autonomie, entraide entre pairs, prise en charge consciente de la santé). Aussi, en accord avec les orientations d'ouverture et de polyvalence préconisées par la nouvelle direction artistique et pédagogique, la Commission *suggère* à l'École de poursuivre la révision des méthodes pédagogiques utilisées par les professeurs afin de s'assurer que l'ensemble des habiletés à être développées par les élèves soient prises en compte.

En ce qui concerne les mesures d'aide offertes aux élèves, ces derniers et les finissants interrogés à ce sujet ont souligné leur insatisfaction à cet égard. L'École attribue en grande partie l'expression de cette insatisfaction au démantèlement de son service de santé (les élèves doivent maintenant aller à l'extérieur de l'école pour avoir des soins de physiothérapie). L'École n'a toutefois mis en place aucune autre mesure pour atténuer les inconvénients liés à cette décision. Les horaires étant stricts et la charge de travail exigeante, les élèves ont difficilement accès aux spécialistes de la santé. De plus, la visite a permis de constater que le double cheminement mis en place par la nouvelle direction (cursus A et B) incite les élèves à ne pas déclarer leurs blessures afin d'éviter d'être pénalisés. Comme les seules personnes en mesure de leur venir en aide sont également celles qui doivent évaluer leur cheminement scolaire et artistique, cette situation atténue d'autant la portée et l'efficacité des mesures d'aide offertes aux élèves. En effet, en raison de l'esprit d'émulation propre à ce type de programme, les élèves ont davantage le sentiment d'être en observation constante au regard de leur performance technique qu'ils sentent un véritable soutien sur les plans pédagogique et psychologique. Cela n'est pas sans soulever des interrogations dans un programme où l'aspect physique revêt autant d'importance. Par ailleurs, les exigences du programme et les règles de conduite édictées par l'École sont source de stress important tant sur le plan physique que psychologique. Aussi,

*la Commission recommande à l'École de mettre en œuvre des mécanismes appropriés afin d'assurer aux élèves un support adéquat tant sur le plan de leur cheminement scolaire que sur celui de la prise en charge de leur santé physique et psychologique.*

En ce qui a trait à la disponibilité des professeurs, leur statut de chargé de cours ne prévoit aucune disponibilité. La plupart des professeurs acceptent toutefois de rencontrer les élèves avant ou après leurs heures de cours et ces derniers ainsi que les finissants interrogés à ce sujet ont fait part de leur satisfaction à cet égard.

## **L'adéquation des ressources**

Quatre sous-critères sont retenus pour apprécier l'adéquation des ressources : le nombre et les qualifications des professeurs; le nombre et les qualifications du personnel professionnel et technique; les procédures ou les mesures prises pour l'évaluation et le perfectionnement des professeurs; les ressources matérielles affectées au programme.

Six professeurs ont donné les cours du programme au moment de l'évaluation. Deux enseignaient à temps complet, les autres professeurs enseignant à temps partiel ou à la leçon. L'arrivée récente de deux nouveaux professeurs en danse moderne s'inscrit dans la volonté d'ouverture de la nouvelle direction artistique et pédagogique aux nouvelles tendances qui émergent dans le milieu de la danse. La formation des professeurs paraît adéquate, la plupart d'entre eux ayant même plusieurs années d'expérience à la fois de l'enseignement et de la danse à titre d'interprète. Par ailleurs, la motivation dont fait preuve l'équipe professorale témoigne d'un réel souci de transmettre non seulement une technique, mais leur passion pour un art qui s'avère des plus exigeants.

En ce qui concerne l'évaluation du personnel enseignant, le rapport mentionne que l'École ne possède aucune politique formelle à cet égard. La visite a toutefois permis de constater que certains professeurs utilisent, sur une base volontaire, une grille d'évaluation qu'ils invitent leurs élèves à compléter à la fin de chacun de leurs cours. La Commission estime qu'il s'agit là d'une pratique qui ne peut que concourir à l'enrichissement de l'enseignement et du programme; aussi, invite-t-elle l'École à étendre cette pratique à l'ensemble des cours.

Quant au perfectionnement, l'École ne possède pas de plan de développement des ressources humaines, les enseignants demeurant les premiers responsables de leur perfectionnement. Ces derniers font toutefois preuve d'une grande ouverture à cet égard. Plusieurs d'entre eux n'hésitent pas à s'inscrire, à leurs frais, à des sessions de perfectionnement durant leurs vacances. Le rapport fait toutefois état d'un plan d'action élaboré au cours de la dernière année. Des rencontres pédagogiques, portant sur différents aspects du programme ont parfois lieu en présence du directeur artistique ou du responsable des services pédagogiques. L'École a également recours à une ressource externe afin de consolider certaines orientations pédagogiques. Il s'agit là d'initiatives qui demandent à être poursuivies et l'École doit s'assurer que les ressources auxquelles elle fait appel aient les compétences nécessaires pour venir en aide aux enseignants. Aussi, compte tenu des changements d'orientation préconisés par la nouvelle direction artistique et pédagogique, la Commission *suggère* à l'École de donner suite à son intention de mettre en place un plan de

perfectionnement disciplinaire et pédagogique à l'intention de tous ses professeurs afin de les soutenir et de les outiller dans leur démarche, et ainsi être à même de garantir l'atteinte de tous les objectifs du programme. Les activités de perfectionnement en kinésithérapie offertes au personnel enseignant en juillet dernier s'inscrivent certes dans la direction à privilégier.

Les ressources matérielles allouées au programme se résument principalement aux studios de danse, incluant les pianos et l'équipement électronique nécessaire à l'enseignement, à la bibliothèque ainsi qu'aux costumes disponibles pour répondre aux besoins des spectacles annuels et des différents événements artistiques auxquels les élèves participent. À l'exception de la bibliothèque, qui renferme l'une des plus riches collections sur la danse au Québec, le rapport dénote à ce sujet une satisfaction mitigée, et ce, autant des élèves que des professeurs. L'exiguïté des locaux et la répétition des problèmes techniques semblent être la principale source d'insatisfaction. Consciente de cette situation, la Direction de l'École envisage relocaliser l'établissement afin de disposer de locaux plus appropriés.

## **L'efficacité du programme**

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement et de sélection; la capacité des modes et instruments d'évaluation à vérifier l'atteinte des objectifs des cours et du programme; les taux de réussite des cours; les taux de diplomation.

Les mesures de recrutement et de sélection sont strictes et se déroulent en deux étapes. Les candidats intéressés qui détiennent les préalables doivent d'abord passer une audition. L'École s'assure alors que les candidats répondent à certains critères jugés essentiels à la poursuite d'études professionnelles en danse. En plus de démontrer des qualités artistiques et des caractéristiques morphologiques adéquates, les candidats doivent avoir une solide formation de base en ballet classique. Le candidat est ensuite invité à participer à un stage d'été d'une durée de quatre semaines au cours duquel il est évalué. Ce n'est qu'au terme de ce processus que les élèves sont acceptés ou non. Ce processus de sélection, souligne l'École, s'impose en raison des exigences techniques et physiques de la formation. Il en résulte un effectif des plus motivés.

En ce qui concerne les pratiques d'évaluation, le rapport souligne que l'ensemble des grilles d'évaluation contenues dans les différents plans de cours ont été revues par le responsable pédagogique à son arrivée à l'automne 1996. De concert avec les enseignants, ce dernier s'est notamment assuré que les pratiques d'évaluation permettent d'assurer l'atteinte des objectifs généraux et spécifiques de chacun des cours. Si les objectifs et les critères et modes d'évaluation qui s'y rattachent sont décrits dans chacun des plans de cours, la visite a toutefois permis de mettre en lumière certains problèmes liés à l'évaluation des apprentissages. Les élèves rencontrés ont fait part d'une certaine incompréhension des critères d'évaluation utilisés par leurs professeurs de même que des attentes de ces derniers pour chacun de leurs cours. De plus, bien que la PIEA de l'École prenne en compte l'équité en matière d'évaluation, des élèves ont souligné une absence d'équivalence lorsqu'ils étaient évalués par deux professeurs différents. Ces derniers ont pour leur part souhaité lors de la visite être mieux outillés pour évaluer adéquatement leurs élèves. La Commission constate par ailleurs que l'École a fréquemment recours à l'évaluation formative, ce dont elle se réjouit, et qu'elle envisage recourir à des spécialistes externes pour l'évaluation sommative de fin d'année. Il s'agit certes d'un projet de nature à assurer une plus grande équité dans l'évaluation des apprentissages. La Commission invite néanmoins l'École à mieux expliquer aux élèves les critères d'évaluation pour chacun des cours de même que les attentes de leurs professeurs.

La Commission a par ailleurs vérifié la capacité des moyens d'évaluation des apprentissages utilisés à mesurer adéquatement et équitablement l'atteinte des objectifs visés. À cette fin, elle a analysé le plan de cours et les outils d'évaluation du cours *Ballet* (cursus A), qui regroupe quatre cours (561-106-80, 561-186-79, 561-386-79 et 561-406-80), ainsi que le *Projet de fin d'études* (561-627-83). Cette analyse a permis de constater que les objectifs poursuivis dans le cours *Ballet* sont appropriés, les contenus sont adéquats et la matière couverte permet d'atteindre les objectifs visés. Les instruments d'évaluation mesurent adéquatement l'atteinte des objectifs et la note de passage permet d'en témoigner. En ce qui concerne le *Projet de fin d'études*, les objectifs poursuivis sont appropriés, les activités d'apprentissage permettent également d'atteindre les objectifs visés et la note de passage témoigne de leur atteinte. Dans les deux cas, la planification de ces activités est adéquate.

Le taux de réussite des cours est très bon, la majorité des échecs étant dûs à des abandons de cours à la suite de blessures. Par ailleurs, le taux de diplomation est très faible, voire inexistant pour certaines cohortes. En effet, un seul des deux élèves inscrits pour la cohorte 1994-1996 a obtenu son diplôme, aucun des treize et des huit élèves inscrits pour les cohortes 1993-1995 et 1992-1994 n'a obtenu son diplôme. L'École explique cette situation du fait que la majorité des élèves sont originaires d'autres provinces, où ils ont complété leur formation de base, et ils ne viennent au Québec que dans le but de se perfectionner en danse.

### **La gestion du programme**

Le dernier critère permet de déterminer si les structures, le partage des responsabilités, la qualité des communications favorisent le fonctionnement intégré du programme; il permet également d'apprécier la qualité de l'information donnée aux élèves sur le contenu et les exigences du programme.

Le rapport fait clairement état du partage de responsabilités au sein du programme depuis l'arrivée du nouveau directeur artistique et pédagogique. Le responsable des services pédagogiques coordonne les différents aspects de la mise en œuvre du programme, en plus de veiller à l'application de la PIEA. Le directeur artistique et pédagogique assume pour sa part le leadership pédagogique et administratif nécessaire auprès de l'ensemble des acteurs du programme. Il appartient à ce dernier de répondre spécifiquement de la qualité de l'enseignement et de l'évaluation des apprentissages ainsi que de la fiabilité des diplômes émis par l'École supérieure de danse du Québec. Conscient des problèmes soulevés par la présente autoévaluation, le nouveau directeur a déjà entrepris des changements en vue de corriger certaines situations. Il est impératif que les actions entreprises soient

accomplies en concertation avec l'ensemble du personnel enseignant afin d'assurer l'atteinte des objectifs poursuivis. Aussi, considérant les problèmes soulevés dans le présent rapport,

*la Commission recommande à l'École de prendre toutes les mesures nécessaires pour créer un véritable esprit d'équipe et de concertation qui rallie l'ensemble du personnel autour de la mise en œuvre du programme.*

Enfin, si les élèves étaient informés verbalement du contenu et des exigences du programme au moment de l'évaluation, la Commission a été à même de constater lors de la visite que chaque étudiant reçoit maintenant, au moment de l'inscription, une documentation écrite qui précise les objectifs du programme, le contenu des cours et les exigences qui s'y rattachent.

## Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que la mise en œuvre du programme *Danse-Ballet* conduisant à l'obtention d'une attestation d'études collégiales à l'École supérieure de danse du Québec présente de nombreux problèmes. Le manque d'intégration du programme autour d'une vision partagée par l'ensemble des acteurs et la faible prise en compte des aspects de formation liés au développement intégral de l'élève concourent à atténuer grandement la qualité du programme. La Commission est préoccupée par ces questions et bien qu'elle comprenne que le programme était – et demeure – en période de transition au moment où il a été évalué, la nature et l'importance des problèmes identifiés l'amènent à porter un jugement aussi sévère.

La Commission formule à l'École cinq recommandations concernant la pertinence et la cohérence du programme ainsi que les mesures d'aide offertes aux élèves et la gestion. Tels que mis en œuvre par l'École, les objectifs de formation ne sont que partiellement atteints. Aussi, la Commission recommande-t-elle à l'École d'élaborer un profil du diplômé qui prenne en compte l'ensemble des objectifs du programme. Dans le même esprit, l'École doit resserrer ses liens avec le milieu professionnel de la danse et assurer un meilleur suivi de ses finissants. La seconde recommandation vise à accentuer le développement d'une vision d'ensemble suffisamment englobante du programme. La troisième recommandation a trait aux cursus développés par l'École et aux standards qui s'y rattachent. La quatrième recommandation concerne la mise en œuvre de mécanismes appropriés afin d'assurer aux élèves un support adéquat tant sur le plan de leur cheminement scolaire qu'en ce qui concerne la prise en charge de leur santé physique et psychologique. Enfin, dans la dernière, la Commission incite l'École à prendre les moyens nécessaires pour développer l'esprit d'équipe que requiert la mise en œuvre du programme.

La Commission formule également à l'École deux suggestions en vue de lui permettre de bonifier certains aspects de la mise en œuvre du programme. Elles concernent la révision des méthodes pédagogiques du programme et la mise en place d'un plan de perfectionnement disciplinaire et pédagogique à l'intention de tous les professeurs.

La Commission estime enfin que l'équipe professorale est compétente et soucieuse de donner le meilleur d'elle-même, ce qui devrait permettre à l'École de relever les défis qui s'imposent pour assurer une formation de qualité en danse-ballet et d'en témoigner.



## Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation du programme *Danse-ballet*, l'École supérieure de danse du Québec formule des commentaires sur un certain nombre de points soulevés par la Commission, soit pour apporter des précisions, soit pour souligner qu'elle trouve certaines conclusions de la Commission particulièrement sévères. L'École fait également état d'actions réalisées, ou en cours de réalisation, dans le but d'améliorer la qualité de la mise en œuvre du programme. À ce titre, il faut souligner :

- le resserrement des liens de l'École avec le milieu professionnel de la danse au Québec, notamment par la participation à la création et à la diffusion de spectacles dans le cadre du Jeune Ballet du Québec;
- l'intention de l'École de développer un mécanisme de suivi des finissants sur une base plus régulière;
- la suppression du double cheminement pour les programmes conduisant au DEC et à l'AEC;
- l'attention particulière qui sera portée, dans le cadre du programme, à l'éveil chorégraphique et à l'épanouissement des élèves, au développement de l'autonomie, à la formation continue des professeurs, à l'organisation de spectacles et d'échanges avec des établissements de formation professionnelle;
- l'embauche d'un conseiller pédagogique dont la responsabilité est de :
  - superviser les apprentissages à tous les niveaux;
  - évaluer les niveaux d'apprentissage des élèves;
  - assurer la progression pédagogique du corps professoral;
  - planifier et superviser tous les programmes, échanges, concours et projets spéciaux avec l'Europe;
  - coordonner le programme de formation des maîtres;
  - coordonner les stages de perfectionnement des professeurs;
  - revoir les méthodes pédagogiques en relation avec le nouveau programme;
  - coordonner le corps professoral, tant sur le plan des contenus de cours que sur le plan des relations intersectorielles;
  - répondre aux besoins et réalités des compagnies de ballet classique d'aujourd'hui;
  - proposer un niveau technique et artistique indispensable aux écoles supérieures.

- l'intention de l'ESDQ de mettre l'accent sur la prévention de traumatismes physiques en offrant à l'ensemble de ses élèves des ateliers, adaptés à chacun des niveaux, animés par un spécialiste en physiothérapie et de remettre à chacun des élèves un bottin de spécialistes de la santé pouvant leur venir en aide;
- la décision de l'ESDQ de permettre aux élèves qui ont des blessures d'assister à leurs classes à titre d'observateur;
- la décision de remettre des cours de théâtre à la grille horaire;
- le rôle de coordination joué par certains professeurs en vue d'harmoniser les liens entre les professeurs d'une même discipline;
- l'élaboration d'un plan de perfectionnement pédagogique et disciplinaire ainsi que l'élaboration d'une grille d'évaluation formative à l'intention des enseignants;

La Commission souhaite recevoir, en temps opportun, un rapport sur les actions posées au regard des recommandations qui lui sont adressées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président